



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 19 novembre 2010

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **vendredi 19 novembre 2010** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LÉFEVRE	M. Pierre-Olivier LÉFEVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	

Membres Absents :

Mme Nelly METGE	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Lucien BRENOT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LÉFEVRE
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Arrêtés

- le **06/10/2010** : Un arrêté de délégation de signature à Mademoiselle Mathilde TOURNIER, Directrice Générale adjointe des Services, pour tout actes incombant à l'administration de la communauté d'agglomération dijonnaise
- le **17/09/2010** : Un arrêté de désignation de Madame Marie -Françoise PETEL en tant que représentante du Grand Dijon à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ainsi que de Monsieur Patrick MOREAU en tant que représentant suppléant
- le **22/10/2010** : Un arrêté décidant de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts et d'avoir recours, en tant que de besoin, à des interprètes et journalistes, ainsi que de fixer et de régler leur rémunération et de créer les postes temporaires correspondants
- le **15/10/2010** : Un arrêté décidant de régler la somme de 37 793.60 Euros TTC à la société EXCO SOCODEC pour le contrôle d'exploitation 2009 de Keolis Dijon

Conventions

- le **30/09/2010** : Une convention conclue avec l'Agence européenne de Communication publique en vue de l'édition 2011 de l'agenda de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

Marchés

Le **26/10/2010** : un accord cadre n° 201010159FD0000000 passé avec les sociétés ATEXO / INEUM / EURIWARE / KPMG relatif aux prestations de support méthodologique, d'expertise fonctionnelle et technique, d'accompagnement au changement pour l'évolution des systèmes d'information.

Le **12/10/2010** : un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence n° 201010158FM0000000 passé avec la société INEO SYSTRANS relatif au marché de Système d'Aide à l'Exploitation (SAE), d'Information Voyageurs et Radio pour un montant de 5 343 680,00 € HT.

Le **14/10/2010** : un marché n° 201010151FM0000000 passé avec le Groupement SNCTP et EDTP relatif au Travaux d'ouvrage d'art OA 7-2 pour un montant de 438 302,95 € HT.

Le **27/09/2010** : un marché n° 201010148FM0000000 passé avec la société KONE relatif au lot 17 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Appareils élévateur pour un montant de 57 400,00 € HT.

Le **14/09/2010** : un marché n° 201010147FM0000000 passé avec la société ADF ENVIRONNEMENT relatif au lot 16 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Distribution Gaz Naturel pour Véhicules pour un montant de 323 103,10 € HT.

Le **27/09/2010** : un marché n° 201010146FM0000000 passé avec la société Groupement DEL TOSO / MARTIN LUCAS relatif au lot 12 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Revêtements de sol minces et durs/carrelage mural pour un montant de 472 480,00 € HT.

Le **27/09/2010** : un marché n° 201010144FM0000000 passé avec la société Société métallurgique du Forez relatif au lot 10 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Portes ateliers tramways et bus pour un montant de 649 660,00 € HT.

Le **30/09/2010** : un marché n° 201010142FM0000000 passé avec la société Groupement ALLOUIS / BAFFY ALLOUIS relatif au lot 8 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Cloisons/Doublage/Faux plafonds/Peinture pour un montant de 707 983,30 € HT.

Le **27/09/2010** : un accord cadre n° 201010137FD0000000 passé avec les sociétés STRATEGIC EVENT / LYRES EVENTS / JOUR J ORGANISATION / EMA EVENEMENTS relatif au lot 2 de l'organisation d'inaugurations et de réunions publiques.

Le **27/09/2010** : un accord cadre n° 201010136FD0000000 passé avec les sociétés NOVAMONDO / DIGITAL CONCEPT / TEMPS REEL / PETIT SCHER / T2 AMT relatif au lot 1 de la conception graphique et prépresse.

Le **27/09/2010** : un avenant 1 n° 200808048FM0000100 passé avec la société VERITAS relatif aux missions de contrôle technique réglementaire (OCTA) et d'évaluation du niveau de sécurité et de conformité (EOQA) dans le cadre de la création de deux lignes de TCSP pour un montant de 12 000,00 € HT.

Le **18/10/2010** : un avenant 1 n° 201010154FD000100 passé avec la société ALFA TRANSACTION : Accord cadre relatif à l'acquisition de bus urbains standard (12 mètres) et articulés (18 mètres) d'occasion et à leur adaptation au réseau Divia.

Le **21/09/2010** : un avenant 1 n° 201010119FM0000100 passé avec la société Groupement SNCTP / SOURCES / SOLETANCHE Bachy relatif au lot 25 de la construction du dépôt.

Le **18/06/2010** : un avenant 4 changement indices n° 200808013FM0000400 passé avec la société FABALU relatif au lot 17 des travaux de construction de la piscine olympique : équipement de vestiaires, cabines, casiers.

Le **07/05/2010** : un avenant n° 200808013FM0000300 passé avec la société FABALU relatif au lot 17 des travaux de construction de la piscine olympique : équipement de vestiaires, cabines, casiers pour un montant de 3 255,00 € HT.

Le **07/05/2010** : un avenant n° 200808013FM0000200 passé avec la société FABALU relatif au lot 17 des travaux de construction de la piscine olympique : équipement de vestiaires, cabines, casiers pour un montant de 2 549,12 € HT.

Le **11/10/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010018FM0000003 passé avec la société AXIMUM relatif au lot 2 des TPVP : Secteur 2 de Darcy à Valmy. Titulaire : Groupement COLAS EST / SNEL / ISS ESPACES VERTS. Pour un montant de 150 000,00 € HT.

Le 11/10/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010105FM0000001 passé avec la société EHTP relatif au lot 2 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Aménagements extérieurs. Titulaire GUINTOLI. Pour un montant de 250 000,00 € HT.

Le 06/10/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 201010028FM0000002 passé avec la société ISS ESPACES VERTS relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 2 : Déplacement des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales et du réseau de fibre optique avenue du château à Quetigny. Titulaire : SPIE BATIGNOLLES PETAVIT. Pour un montant de 15 064,24 € HT.

Le 06/10/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 201010027FM0000001 passé avec la société SNEL relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 1 : Déplacement des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales avenue de l'université à Quetigny. Titulaire : SPIE BATIGNOLLES PETAVIT. Pour un montant de 75 000,00 € HT.

Le 18/10/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 200707012FM0000001 passé avec la société GAUDRY relatif au Requalification de la ZAEIC à Longvic : Rue de Romelet : Lot 1 : VRD. Titulaire : COLAS EST. Pour un montant de 108 532,23 € HT

Le 27/09/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010026FM0000008 passé avec la société ROUSSEAU relatif à la conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway. Titulaire : Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. Sous-traitant de EDTP. Pour un montant de 19 000,00 € HT.

Le 11/10/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010106FM0000002 passé avec la société A.I.C. INGENIERIE relatif au lot 3 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Gros œuvre et démolition. Titulaire : PERTUY CONSTRUCTION. Pour un montant de 90 000,00 € HT.

Le 26/10/2010 : un acte de sous-traitance n° 200909021FM0000004 passé avec la société SAS BAFFY relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de générateurs photovoltaïques. Titulaire : EVERBAT. pour un montant de 450,00 € HT.

Le 21/09/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010106FM0000001 passé avec la société FONDASOL relatif au lot 3 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Gros œuvre et démolition. Titulaire : PERTUY CONSTRUCTION. Pour un montant de 11 800,00 € HT.

Le 14/09/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010149FM0000002 passé avec la société BSR TECHNOLOGIES relatif au lot 24 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Système de récupération de chaleur sur réseau d'eaux usées. Titulaire : LYONNAISE DES EAUX. Pour un montant de 90 000,00 € HT.

Le 14/09/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010149FM0000001 passé avec la société AXEO relatif au lot 24 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Système de récupération de chaleur sur réseau d'eaux usées. Titulaire : LYONNAISE DES EAUX. Pour un montant de 201 412,00 € HT.

Le 04/08/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 200808012FM0000001 passé avec la société DORMA France relatif au lot 11 des travaux de construction de la piscine olympique : Menuiseries intérieures bois, mobiliers, signalétiques. Titulaire / PACOTTE et MIGNOTTE. Pour un montant de 17 940,00 € HT.

Marchés A Procédure Adaptée :

Le 26/10/2010 : un MAPA n° 201010174AS0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE : Marché Subséquent 23 à l'Accord Cadre 09-15 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Guide des riverains professionnels pour un montant de 4 589,00 € HT.

Le 28/10/2010 : un MAPA n° 201010171AM0000000 passé avec la société STOA relatif à la mission d'AMO relative au réaménagement de la rue de la Liberté dans le cadre de sa transformation en voie piétonne, en remplacement de son usage de voie bus qui est abandonné du fait de la mise en service du tramway pour un montant de 70 800,00 € HT.

Le 28/10/2010 : un MAPA n° 201010169AM0000000 passé avec la société GROUPE MAILLARD INDUSTRIE relatif à la fourniture et la livraison de blocs sanitaires pour terminus de bus : lot 2 : Fourniture et livraison de blocs sanitaires autonomes pour terminus de bus pour un montant de 18 550,00 € HT.

Le 28/10/2010 : un MAPA n° 201010168AM0000000 passé avec la société GROUPE MAILLARD INDUSTRIE relatif à la fourniture et la livraison de blocs sanitaires pour terminus de bus : lot 1: Fourniture et livraison de 2 blocs sanitaires fixes pour terminus de bus pour un montant de 33 880,00 € HT.

Le 18/10/2010 : un marché subséquent n° 201010165AS0000000 passé avec la société ALFA TRANSACTION : Marché subséquent 1 à l'accord cadre 201010154FD0000000 : Accord cadre relatif à l'acquisition de bus urbains standard (12 mètres) et articulés (18 mètres) d'occasion et à leur adaptation au réseau Divia. Objet du MAPA : Acquisition de 2 bus urbains articulés (18 mètres) d'occasion et adaptation au réseau Divia pour un montant de 660 000,00 € HT.

Le 18/10/2010 : un MAPA n° 201010164AS0000000 passé avec la société Groupe DICOLOR : Marché Subséquent 8 à l'Accord Cadre 09-16 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 3 : reprographie, impression numérique de documents. Objet du MAPA : Invitations TramStore 21 pour un montant de 512,40 € HT.

Le 11/10/2010 : un MAPA n° 201010157AM0000000 passé avec la société BOEUF relatif à la rénovation des installations de production de chaleur au Technopôle Agro-Alimentaire de Bretenière pour un montant de 69 408,00 € HT.

Le 11/10/2010 : un MAPA n° 201010156AM0000000 passé avec la société AE&E Maintenance France relatif à la maintenance des grilles fours 1 et 2 et à la fourniture et la mise en place d'une plate-forme suspendue pour travaux à l'intérieur des fours pour un montant de 66 000,00 € HT.

Le 05/10/2010 : un MAPA n° 201010155AS00000000 passé avec la société BEREST : Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre 201010078AD0000000 : Accord Cadre relatif à la maîtrise d'œuvre pour des études et travaux concernant les aménagements bus, les pistes cyclables et les voiries d'intérêt communautaire.

Le 04/10/2010 : un MAPA n° 201010153AM00000000 passé avec la société DDSR relatif à l'établissement du schéma directeur de signalisation directionnelle de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 25 060,00 € HT.

Le 07/10/2010 : un MAPA n° 201010152AM00000000 passé avec la société SECOBAT relatif aux travaux de rénovation de la façade vitrée du centre sportif du Grand Dijon pour un montant de 95 500,00 € HT.

Le 04/10/2010 : un MAPA n° 201010150AM00000000 passé avec la société COLAS EST_BP relatif aux travaux d'aménagement d'un tourne bride rue Aspirant Buffet pour un montant de 35 733,42 € HT.

Le 21/09/2010 : un MAPA n° 201010139AS00000000 passé avec la société GRAND FORMAT : Marché Subséquent 5 à l'Accord Cadre 09-17 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 4 : Impression en grand format. Objet du MAPA : Tracé du tramway adhésif au sol pour un montant de 19 900,00 € HT.

Le 13/10/2010 : un avenant 1 n° 201010074AM0000100 passé avec la société ROUGEOT relatif aux travaux sur la voie de bus Quetigny-Chevigny.

Le 13/10/2010 : un avenant 2 n° 200909058AS0000200 passé avec la société AXO : Marché subséquent à l'accord cadre 09-19 : action de communication du Grand Dijon – lot 6 : conception et installation de stands.

Le 14/10/2010 : un avenant 1 n° 200909003AM0000100 passé avec la société EURIWARE relatif à la fourniture de prestations intellectuelles informatiques.

Le 21/09/2010 : un avenant 3 n° 201010057AS0000300 passé avec la société PENNEQUIN : Marché subséquent à l'accord cadre n° 08-34 : déconstruction de bâtiments situés avenue du Drapeau.

Le 20/10/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010056AM0000001 passé avec la société SANTERNE BOURGOGNE relatif au remplacement d'une trémie d'alimentation et d'un trommel sur la chaîne de tri des mâchefers. Titulaire : ATRM. Pour un montant de 3 000,00 € HT

Le 11/10/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 200808023AM0000003 passé avec la société ID BATI MONTAGE relatif au lot 6 des travaux de construction de la piscine olympique : Métallerie. Titulaire du Marché PROTOY SA. Pour un montant de 19 399,97 € HT.

Le 21/09/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010134AM0000001 passé avec la société SANUELEC relatif au déplacement des réseaux humides et secs dans le parc récréatif de la Toison d'Or - Lot 3 : Dévoisement des réseaux électriques. Titulaire : DESERTOT. Pour un montant de 9 000,00 € HT.

Contentieux

- le 12/10/2010 : Un arrêté de désignation de Maître Arnaud BRULTET pour représenter la Communauté d'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur OUAKKI

- le 12/10/2010 : Un arrêté de désignation de Maître Arnaud BRULTET pour représenter la Communauté d'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Messieurs HACHEMI et AIT ABIDA

- le 17/09/2010 : Un arrêté de désignation de Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre Messieurs CALIN et DUMITRACHE

Concessions cinéraires

A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
13/09/2010	Madame Françoise HERTZOG	1353	15	150,00 €
06/09/2010	Monsieur René MOUCHOT	1354	15	595,00 €
13/09/2010	Madame Phon NHEK	1355	15	150,00 €
14/09/2010	Monsieur et Madame CHANGEY	242	15	344,00 €
15/09/2010	Monsieur André ASFAUX	1356	30	1 190,00 €
13/09/2010	Monsieur Didier ZIELENIEWICZ	1357	50	1 878,00 €
16/09/2010	Madame DUSSAUGE Martine	241	30	299,00 €
17/09/2010	Madame Micheline REMY	1358	15	150,00 €
20/09/2010	Monsieur Réza BENKORBA	1359	30	1 347,00 €

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Débat d'orientations budgétaires pour 2011

Le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2011.

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE CRÉDIT BAIL OPTIMISÉ POUR LE FINANCEMENT DES RAMES DE TRAMWAY

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la conclusion du contrat de Crédit-bail et du contrat d'acquisition attribués au groupement Sogefinerg /Calif ;
- **d'autoriser** le Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à :
 - signer le marché de crédit-bail, dont le contrat est joint en annexe, pour, le financement de 33 rames de tramway, d'une durée de 32 années et incluant la période de préfinancement, avec la SNC dédiée à l'opération et ayant pour seuls associés les deux membres du groupement attributaire, conformément à l'offre finale variante remise par ce candidat, pour un montant prévisionnel de 127.270.484,12 euros HT (correspondant à la somme des préloyers et des loyers, montant qui sera actualisé après fixation des taux et livraison de la dernière rame) et à l'acte d'engagement afférent à ce marché ;
 - signer le contrat d'acquisition par lequel la Communauté de l'agglomération dijonnaise vend pour un montant de 72 217 784,00 euros HT courants les 33 rames de tramway à la SNC crédit-bailleresse et dont un exemplaire est joint en annexe ;
 - effectuer éventuellement les mises au point nécessaires au marché (contrat de crédit-bail et contrat d'acquisition);
 - prendre toute décision utile à la gestion du contrat de crédit-bail et du contrat d'acquisition et notamment les options de changement d'indexation et de sécurisation des taux (passage à taux fixe, achat d'options de protection) ;
 - signer tous les actes ultérieurs à la passation de ce marché ;
 - effectuer les règlements afférents à ce marché.

Les crédits afférents seront inscrits à l'article budgétaire 612 (Redevances de crédit-bail) du Budget annexe des transports.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 18 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES PRISE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PLOMBIÈRES-LES-DIJON AU CAPITAL DE LA SPLAAD

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de permettre** la prise de participation de la commune de Plombières-lès-Dijon au capital de la SPLAAD, par cessions d'actions du Grand Dijon, soient 5 actions de 1 000 €.
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 18 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CREATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA TILLE, DE LA NORGES ET DE L'ARNISON (SITNA) ET DISSOLUTION DU SYNDICAT DU RU DE POUILLY

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la dissolution du syndicat mixte du Ru de Pouilly et du Bas Mont ;
- **d'approuver** la création d'un syndicat intercommunal unique pour la partie aval du bassin versant de la Tille, dénommé « Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Tille, de la Norges et de l'Arnison » ou « SITNA », et regroupant les communes de : Arc-sur-Tille, Arceau, Athée, Beire-le-Chatel, Beire-le-Fort, Bellefond, Binges, Bressey-sur-Tille, Bretigny, Brognon, Cessey-sur-Tille, Chambeire, Champdôtre, Chevigny-Saint-Sauveur, Clenay, Collonges-les-Premières, Crimolois, Couternon, Dijon, Epagny, Fauverney, Flacey, Genlis, Izier, Labergement-Foigney, Longchamp, Longeault, Lux, Les Maillys, Magny-Montarlot, Magny-sur-Tille, Marsannay-le-Bois, Messigny-et-Ventoux, Norges-la-Ville, Orgeux, Pichanges, Pluvault, Pluvet, Premières, Pont, Quetigny, Remilly-sur-Tille, Ruffey-les-Echirey, Saint-Apollinaire, Saint-Julien, Savigny-le-Sec, Saussy, Sennecey-les-Dijon, Soirans, Spoy, Tellecey, Treclun, Varois-et-Chaignot, Villers-les-Pots ;
- **d'approuver** les statuts du nouveau syndicat annexés au rapport ainsi que le transfert à son bénéfice de l'actif et du passif ;
- **d'approuver** la cession à la Communauté de l'agglomération dijonnaise des parcelles concernées par le bassin à l'euro symbolique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DIJONNAISE, LA VILLE DE DIJON, LES REGIES PERSONNALISEES DE LA VAPEUR ET DE L'OPERA DE DIJON, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE DIJON ET LA COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE, RELATIVE A L'ACQUISITION ET A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de constituer** un groupement de commande entre la communauté d'agglomération dijonnaise, la Ville de Dijon, les régies personnalisées de la Vapeur et de l'Opéra Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et la commune de Marsannay-la-Côte, pour l'acquisition et la maintenance d'extincteurs,
- **de désigner** la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du ou des marchés ;
- **d'approuver** le projet de convention à passer entre les entités du groupement, annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES AVENANT 2 AU LOT 3 DES ASSURANCES DU GRAND DIJON : DOMMAGES AUX BIENS - ADJONCTION D'UN CONTRAT BRIS DE MACHINE EN TOUS LIEUX POUR UN GPS MOBILE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°2 au marché 200808031FM0000000 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES TARIFS 2011 DU COMPLEXE FUNÉRAIRE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer**, à compter du 1er janvier 2011, les tarifs du complexe funéraire tels qu'annexés.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : RAPPORT SUR LE CADRE D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE GRAND DIJON EN 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le rapport d'activité 2010 de la Politique de la Ville ;
- **d'approuver** les principes de prorogation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur l'année 2011.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME AVENANT 2010 À LA CONVENTION TRIENNALE 2007-2009 ENTRE LA SDAT, LE GRAND DIJON, LE CONSEIL GÉNÉRAL, LE CONSEIL RÉGIONAL, LA VILLE DE DIJON, LA VILLE DE CHENÔVE ET L'ÉTAT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant joint à la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 171 330 € avec la SDAT ;
- **de prélever** les crédits retenus dans le budget 2010 sur la dotation de 447 158 € affectés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour 2010 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE D'AGGLOMÉRATION - APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 À LA CONVENTION-CADRE CONSEIL RÉGIONAL - GRAND DIJON (2005-2011)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°4 à la convention spécifique de rénovation urbaine entre le Grand Dijon et le Conseil régional ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ : RÉHABILITATION THERMIQUE - ORVITIS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS - 17 Boulevard Voltaire BP 90104 21001 DIJON Cedex -, une subvention d'un montant de 60 000 € dans le cadre de l'opération de réhabilitation thermique de 40 logements situés 12 rue des Péjoces à Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ : RÉHABILITATION THERMIQUE - OPAC DE DIJON - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon - 2 bis rue Maréchal Leclerc BP 87027 21070 DIJON Cedex -, au titre de sa programmation 2010 en terme de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré, un montant total de subventions de 738 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - FICHER PARTAGÉ DE LA DEMANDE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne (USHB), dans le cadre du co-financement du fichier partagé de la demande d'habitat à loyer modéré, une subvention de fonctionnement de 2 513 euros au titre de l'année 2010 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT MODIFICATIF - RÉALISATION DE 10 LOGEMENTS PLUS-CD RUE D'ALEMBERT - DEMANDE DE SUBVENTION - OPAC DE DIJON - PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DES GRÉSILLES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de substituer** cette délibération à l'ancienne délibération datant du 29 juin 2006 ;
- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon pour la réalisation de 10 logements PLUS CD une subvention de 41 419 euros ;
- **de diminuer** à due concurrence, c'est-à-dire de 30 132 euros, le montant des subventions du Grand Dijon sur les opérations de l'OPAC (Huguenet : - 21 079 euros) et Andersen (- 9 053 euros) ;

- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2011 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - GARANTIE D'EMPRUNT HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT 49 RUE DE BOURGOGNE À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à Habitat et Humanisme la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 13 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 49 rue de Bourgogne à Dijon. Les caractéristiques principales de ce prêt sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 30 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel (1) : 1,05%
- Taux annuel de progressivité (1) : 0%
- Modalité de révision des taux : double révisabilité limitée
- Indice de référence : Livret A (*)
- Valeur de l'indice de référence : 1,25% (**)
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'intervention : exonéré

(1) Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (). Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*).*

- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ce prêt, à hauteur de 100% de son montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec Habitat et Humanisme et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

16. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT MODIFICATIF - RÉALISATION DE 5 LOGEMENTS PLUS-CD QUAI DE BELFORT À DIJON - DEMANDE DE SUBVENTION - OPAC DE DIJON - PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU MAIL

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de substituer** cette délibération à l'ancienne délibération datant du 4 octobre 2007 ;
- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon pour la réalisation de 5 logements PLUS CD une subvention de 33 783 euros ;
- **de diminuer** à due concurrence, c'est-à-dire de 10 131 euros, le montant des subventions du Grand Dijon sur les opérations de l'OPAC (Huguenet : - 6 185 euros) et Andersen (- 3 946 euros) ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2011 ;

- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

17. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS (15 PLUS, 4 PLAI) - 79 RUE DU FAUBOURG RAINES À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de DIJON – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 19 logements collectifs (15 PLUS, 4 PLAI), situés 79 rue du Faubourg Raines à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 269 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 195 000 € au titre des PLUS,
 - 74 000 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

18. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - VILLEO : ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT PLAI - 5 AVENUE DE STALINGRAD À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement individuel (PLAI), situé 5 avenue de Stalingrad à Dijon, **une subvention d'un montant de 28 829,40 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 18 PROCURATIONS

19. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - ORVITIS : CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS (4 PLUS, 5 PLAI), 64 GRANDE RUE À PERRIGNY-LÈS-DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – 17 boulevard Voltaire - BP 90104 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 9 logements collectifs (4 PLUS, 5 PLAi), situés 64 Grande Rue à PERRIGNY-les-Dijon, **deux subventions d'un montant total de 144 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 52 000 € au titre des PLUS,
- 92 500 € au titre des PLAi.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;

- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATIONS

20. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - ORVITIS : CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS (2 PLUS, 4 PLAi), 28 RUE LOUIS CUREL À CHENÔVE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – 17 boulevard Voltaire – BP 90104 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 6 logements collectifs (2 PLUS, 4 PLAi), situés 28 rue Louis Curel à CHENOVE, **deux subventions d'un montant total de 95 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 19 000 € au titre des PLUS,
- 76 000 € au titre des PLAi.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;

- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATIONS

21. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME ADHÉSION AU RÉSEAU TERRES EN VILLES, RÉSEAU NATIONAL DE L'AGRICULTURE PÉRI-URBAINE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- dans un premier temps, **d'adhérer** au réseau Terres en Villes,

- dans un second temps, **de confirmer** cette adhésion par une prochaine délibération qui désignera le représentant titulaire et le représentant suppléant du Grand Dijon et qui définira le projet que nous voulons porter avec la Chambre d'agriculture, en faveur d'une agriculture périurbaine durable et responsable.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATIONS

22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC D'ACTIVITES VALMY A DIJON - MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DES TERRAINS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des charges des terrains modifié applicable à la ZAC « Parc Valmy » conformément à l'article R311-7 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- **de dire** que ce cahier des charges se substitue à celui figurant dans le dossier de réalisation de la ZAC « Parc Valmy » approuvé par le Conseil de Communauté le 24 novembre 2005.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC D'ACTIVITES MAZEN SULLY A DIJON - MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DES TERRAINS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des charges des terrains modifié applicable à la ZAC « Parc Mazen Sully » conformément à l'article R311-7 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- **de dire** que ce cahier des charges se substitue à celui figurant dans le dossier de réalisation de la ZAC « Parc Mazen Sully » approuvé par le Conseil de Communauté le 17 mars 2005.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE WELIENCE AGRO ENVIRONNEMENT - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA 4ÈME ANNÉE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'uB-Filiale, au titre de la gestion administrative et financière de Welience Agro Environnement, une subvention de fonctionnement de 11.000 € pour la période 2010 - 2011, aux côtés des partenaires locaux, et ce, conformément à l'engagement pris lors de la signature de la convention cadre le 28 novembre 2007 ;
- **de dire** que le versement de la subvention interviendra après les formalités de dépôt en Préfecture ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PREMICE - INCUBATEUR CEEI - POURSUITE DU SOUTIEN FINANCIER - PÉRIODE 2010 - 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Association PREMICE, une subvention de 225.000 € au titre de 15 projets rentrés en incubation et en accompagnement sur l'agglomération, pour la période 2010 – 2013 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et l'Association PREMICE précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires au versement de cette somme globale seront prélevés sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ANTENNE SCIENCES PO DIJON - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2010-2011
- AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre en charge** le versement de quatre bourses pour un montant total de 18 240 €, pour l'année universitaire 2010-2011 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat ci-annexé ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ANTENNE SCIENCES PO DIJON - RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ANNEXE, 14 AVENUE VICTOR HUGO - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA RÉGION BOURGOGNE, MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'OPÉRATION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** au Conseil régional une subvention d'investissement de 80 000 € pour la réhabilitation du bâtiment annexe de Sciences Po Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier et notamment la convention relative à cette opération ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

28. DEPLACEMENTS TRAMWAY - BILLETTEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de solliciter** une subvention au titre de la billettique auprès du FEDER ;
- **d'autoriser** le Président à prendre et à signer tous actes utiles relatifs à la demande de subvention au titre du FEDER.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

29. DEPLACEMENTS PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS - LANCEMENT DE LA RÉVISION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de recourir à l'assistance et au conseil d'un cabinet pour la procédure de révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents utiles à cette affaire dans le respect des procédures décrites aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **de dire** que les crédits correspondants seront pris sur les budgets successifs ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter des subventions auprès de : ADEME et d'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte utile relatif aux demandes de subvention.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

30. DEPLACEMENTS RÉSEAU DIVIA - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS D'ARRÊTS DE BUS - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE CHENÔVE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Chenôve à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordement électrique des abribus , soit un total de 5 072 €.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en oeuvre de la présente délibération et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

31. DEPLACEMENTS RÉSEAU DIVIA - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS D'ARRÊTS DE BUS - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Chevigny-Saint-Sauveur à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie, soit un total de 1 542€ ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en oeuvre de la présente délibération et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

32. ENVIRONNEMENT UIOM - ACHAT DE PIÈCES DE RECHANGE ET OPÉRATIONS DE MAINTENANCE POUR LES FOURS DE L'UIOM - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché avec AE&E MAINTENANCE France sans montant minimum et maximum ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché y compris les avenants n'entraînant pas une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché.

SCRUTIN : POUR ; 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

33. ENVIRONNEMENT UIOM - MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AU MARCHÉ 201010037AM0000000 - TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET MILITAIRES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché, annexé à la présente délibération, avec la société CUENOT DEMAT pour un montant de 291 567,80 Euros HT ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

34. ENVIRONNEMENT UIOM - MARCHÉ 201010030FM0000000 - LOT N°8 : "MISE EN OEUVRE DE CANALISATIONS PRÉ-ISOLÉES DESTINÉES À VALORISER L'ÉNERGIE PRODUITE PAR L'UIOM" - AVENANT N° 3

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°3 au marché 201010030FM0000000 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

35. QUESTIONS DIVERSES TRAMWAY - DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE PAR SUBSTITUTION DE MOTIFS - FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET À L'INFORMATION DES VOYAGEURS (SAEIV) - RÉSEAU RADIO - MARCHÉ NÉGOCIÉ SANS MISE EN CONCURRENCE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver, par rectification et substitution de motifs, la passation du marché** de fourniture et d'installation du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) **sur le fondement de l'article 144-II-5 en substitution de l'article 144-II-3 du Code des marchés publics,**
- **d'approuver en ce sens la rectification de la délibération** n° GD2010-10-07-031 en date du 7 octobre 2010 ;
- **d'autoriser, sur ce fondement rectifié,** Monsieur le Président à signer ledit marché avec la Société INEO SYSTRANS **pour un montant de 5 343 680,00 € HT** ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATIONS

Fait à Dijon, le 25 NOV. 2010

